



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU VENDREDI 04 OCTOBRE 2024

**AFFAIRE N° 42-20241004**

**REFORME DE VÉHICULE DU PARC AUTOMOBILE**

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre du mois d'octobre à neuf heures et vingt minutes, en application des articles L.2121-7, L. 2122-8 par renvoi de l'article L.5211-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), se sont réunis dans la salle des fêtes du 12<sup>e</sup> km sise au Tampon, rue Auguste Lacaussade, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Sud, légalement convoqués, le 27 septembre 2024, sous la présidence de Monsieur Jacquet HOARAU (de l'affaire n° 01 à l'affaire n° 05-20241004, de l'affaire n° 07 à l'affaire n° 08-20241004, de l'affaire n° 10 à l'affaire n° 16-20241004 et de l'affaire n° 18 à l'affaire n° 42-20241004), puis de celle de Madame Vanessa COURTOIS, 3<sup>e</sup> Vice-Présidente (à l'affaire n° 06-20241004), ainsi que celle de Monsieur Bachil VALY, 1<sup>er</sup> Vice-Président (à l'affaire n° 09-20241004, puis à l'affaire n° 17-20241004).

**NOTA :**

Nombre de conseillers  
en exercice : 48

Présents : 37

Absents représentés : 11

Absents : 00

**ETAIENT PRESENTS**

**- Commune du Tampon -**

HOARAU Jacquet, THIEN AH KOON Patrice, TURPIN Catherine, ROBERT Evelyne, PAYET-TURPIN Francemay, THERINCOURT Jean-Pierre, BLARD Régine, DIJOUX-RIVIERE Mimose, DOMITILE Noëline, FONTAINE Henri, FONTAINE Véronique, GENCE Jack, GONTHIER Charles Emile, LEBON Jean Richard, MONDON Laurence, PICARDO Bernard, ROMANO Augustine, TECHER Doris.

BASSIRE Nathalie, BENARD Monique, FONTAINE Gilles, SOUBAYA Josian.

**- Commune de Saint-Joseph -**

LANDRY Christian, HUET Henri Claude, JAVELLE Blanche Reine, MUSSARD Harry, HOAREAU Sylvain, LEBON David, LEICHNIG Stéphanie, LEVENEUR Inelda, VIENNE Axel.

GUEZELLO Alin, LEBON Louis Jeannot.

**- Commune de l'Entre-Deux -**

VALY Bachil (de l'affaire n° 01 à l'affaire n° 31-20241004), GROSSET-PARIS Isabelle.

PAYET Gilles.

**- Commune de Saint-Philippe -**

RIVIERE Olivier, COURTOIS Vanessa.

## **ETAIENT REPRESENTES (PROCURATION)**

### **- Commune du Tampon –**

GASTRIN Albert représenté par ROMANO Augustine, MAUNIER Daniel représenté par BLARD Régine.

### **- Commune de Saint-Joseph -**

LEBRETON Patrick représenté par HUET Henri Claude, MUSSARD Rose Andrée représentée par LEVENEUR Inelda, LEJOYEUX Marie-Andrée représentée par HOAREAU Sylvain, K/BIDI Émeline représentée par LANDRY Christian, FULBERT GERARD Gilberte représentée par JAVELLE Blanche Reine, HUET Marie-Josée représentée par LEBON David, HUET Mathieu représenté par LEICHNIG Stéphanie.

BENARD Clairette Fabienne représentée par LEBON Louis Jeannot.

### **- Commune de l'Entre-Deux -**

VALY Bachil représenté par GROSSET-PARIS Isabelle (de l'affaire n° 32-202041004 à l'affaire n° 42-20241004).

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, conformément aux règles de quorum, le Président ouvre la séance. En application de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, l'Assemblée procède à la nomination d'un ou de plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. A l'unanimité, Madame Laurence MONDON a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

---

**AFFAIRE N° 42-20241004****REFORME DE VÉHICULE DU PARC AUTOMOBILE**

Le Président informe l'Assemblée qu'il convient de procéder à la mise en réforme des véhicules ci-après, propriété de la CASUD :

Désignation Véhicule	Caractéristiques et avaries constatées	Coût estimatif des réparations	Valeur vénale résiduelle
Renault Clio 135 BX3 974 Direction de l'Environnement et du Cadre de Vie / Mise en circulation en novembre 2007 (17 ans)	1,5 dci 64 Cv / Casse moteur et châssis hors service_	> 5000 €	<i>*Véhicule qui n'est plus côté car trop ancien, prix moyen constaté sur site de vente en fourchette large : 1200 € pour moins de 200 000 km si en état et avec CT valide</i>
Citroën C3 317 BY3 974 Direction de l'environnement et du cadre de vie / Mise en circulation : octobre 2008 (16 ans)	1.4 Hdi / Surchauffe moteur (culasse non rectifiable), véhicule détérioré châssis (Silent bloc, triangle de direction	> 4000 €	<i>*Véhicule qui n'est plus côté car trop ancien, prix moyen constaté sur site de vente en fourchette large : 1400 € pour moins de 200 000 km si en état et avec CT valide</i>
Peugeot 207_ BD 315 XM Direction de l'environnement et du cadre de vie / Mise en circulation : décembre 2010 (14 ans)	1.6 Hdi / + 204 000 Km _Surchauffe moteur (culasse non rectifiable), véhicule détérioré châssis (silent bloc, triangle direction, amortisseurs, bas de caisse enfoncé...), carrosserie abîmée	> 7000 €	<i>*Véhicule qui n'est plus côté car trop ancien, prix moyen constaté sur site de vente en fourchette large : 5000 € pour moins de 200 000 km si en état et avec CT valide</i>
Peugeot Beeper_ DE 447 XX - Direction de l'environnement et du Cadre de Vie / Mise en circulation en novembre 2013	1. 3 Hdi _ Moteur cassé, châssis hors service, cabine et capotonnerie intérieures, hors d'usage	VHU	<i>*Véhicule hors service, réparations économiquement et techniquement inappropriées</i>
Peugeot Beeper_ DA 166 DJ _ Direction de l'environnement et du Cadre de Vie / Mise en circulation en avril 2014	1. 3 Hdi _ Moteur cassé, châssis hors service, cabine et capitonnerie intérieures, hors d'usage	VHU	<i>*Véhicule hors service, réparations économiquement et techniquement inappropriées</i>

Ces véhicules sont immobilisés du fait de leur état de dégradation et avaries mécaniques sévères allant bien au-delà des marchés entretien véhicules. De même, les frais d'assurances et de rénovation, voire de restauration qu'il faudrait entreprendre pour les rendre de nouveau opérationnels seraient disproportionnés eu égard à leur âge, leur valeur marchande, pour des véhicules déjà amortis.

**Vu** les articles L 2122-22 10° et L 5211-1, du Code général des collectivités territoriales combinés, qui permettent l'aliénation des biens mobiliers, il est donc proposé, de bien vouloir prononcer leur mise à la réforme.

Il est donc proposé à l'Assemblée :

- d'approuver la mise en réforme et la sortie des véhicules ci-dessus de l'inventaire de la CASUD,
- d'approuver la vente de gré à gré des véhicules ci-dessus,
- d'autoriser le cas échéant, la destruction ou la mise à la casse des véhicules qui n'auraient pas trouvé d'acquéreur,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Le Conseil est prié de bien vouloir en délibérer.

### **DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Le Conseil,**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- **approuve la mise en réforme et la sortie des véhicules ci-dessus de l'inventaire de la CASUD,**
- **approuve la vente de gré à gré des véhicules ci-dessus,**
- **autorise le cas échéant, la destruction ou la mise à la casse des véhicules qui n'auraient pas trouvé d'acquéreur,**
- **d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire,**
- **informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Réunion dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.**

**Abstention : 00**

**Contre : 00**

**Pour : 48**

**POUR EXTRAIT CONFORME,  
La Secrétaire de séance,**



**Laurence MONDON**

**Le Président de la CASUD,**



**Jacquet HOARAU**



Date de mise en ligne sur le site Internet de la CASUD : 16/10/2024